

## L'actu

### COLLÈGE DE BRINDAS : L'ACTION DES ENSEIGNANTS ET DES PARENTS D'ÉLÈVES PERMET DE MAINTENIR UN POSTE

Alors que notre collège était déjà confronté au non remplacement des absences et à la multiplication des heures supplémentaires pour les enseignants, le rectorat a obligé un enseignant de français nommé à Brindas depuis la rentrée de septembre d'assurer un remplacement de deux semaines au collège de Soucieu... et bien évidemment il ne devait pas être remplacé à Brindas pendant cette période ! Mais c'était sans compter sur la réaction des enseignants et des parents d'élèves qui en s'opposant dès le lundi à cette mesure (manifestation, article dans la presse,...) ont contraint le rectorat à réintégrer l'enseignant sur son poste dès le jeudi.



Il faut dire que les enseignants étaient déjà exaspérés, comme en témoigne le nombre de grévistes la semaine précédente (cf chiffre du mois).

### NOUVEAUX DÉFIS POUR LES EMERAUDES, MAISON D'ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES À VAUGNERAY

A peine sauvée de la faillite par des subventions exceptionnelles (un demi million d'euros), l'établissement doit s'engager dans des travaux majeurs (de l'ordre de 10 millions d'euros) pour se conformer aux cahiers des charges initial et permettre l'accueil de 94 personnes âgées dépendantes. Trois options sont à l'étude : deux possibilités de rénovation sur place et le transfert sur un nouvel emplacement. Les maires des communes du territoire du SIPAG ont refusé la transformation des Emeraudes en établissement public. Craponne se proposerait d'accueillir le futur établissement restructuré.

La résidence doit rester sur le territoire de la CCVL et ne pas être transférée sur une commune appartenant au Grand Lyon et donc à terme susceptible d'intégrer un ensemble beaucoup plus vaste au sein duquel l'accueil des nombreuses personnes âgées de notre territoire pourrait être marginalisé. Si le déménagement des Emeraudes s'avérait nécessaire, la commune de Brindas qui possède un terrain de 8 500 m<sup>2</sup> (au Morillon) répertorié par le Plan Local d'Urbanisme comme devant accueillir une résidence pour personnes âgées, devrait se positionner, pour que cet établissement, ses salariés et ses résidents demeurent sur le territoire de la CCVL.

## Le chiffre du mois

# 31

C'est le nombre de grévistes sur 43 enseignants au collège de Brindas relevé par le SNES lors de la journée d'action du 10 février.

Un record, qui témoigne de l'exaspération croissante des enseignants face aux 16 000 suppressions de postes annoncées pour la prochaine rentrée 2011, alors que 60 000 élèves de plus sont prévus !

Depuis 2007 ce sont 66 000 postes d'enseignants qui auront été supprimés.

## Nouvelles d'à côté

### LA MUNICIPALITÉ DE VERNOUX (ARDÈCHE) OBTIENT LE DÉMÉNAGEMENT D'UNE ANTENNE RELAIS SITUÉE AU CENTRE DU VILLAGE.



En invoquant le principe de précaution, Mme la Maire de Vernoux (une ancienne brindasienne !) a résilié par anticipation le bail qui mettait à disposition d'un opérateur de téléphonie, le clocher de l'église (bâtiment communal) dans lequel sont installées 4 antennes relais.

L'opérateur devra déménager d'ici 2013, bien que ses antennes respectent les normes légales (qui sont d'ailleurs jugées trop laxistes par plusieurs autres pays). Un maire d'une commune de moins de 2 000 habitants (avec l'appui d'associations) arrive à faire prévaloir l'intérêt de ses administrés...

Rappelons qu'à Brindas, la municipalité loue deux parcelles (sur le stade de foot et face à l'aire d'accueil des gens du voyage) à Orange et SFR. Nous proposons (vainement !) depuis plusieurs années à Mme le Maire de faire pression sur les opérateurs en vue d'obtenir une relocalisation et une diminution de puissance des antennes. Mais manifestement, ce qui est possible à Vernoux ne l'est pas à Brindas, faute d'une volonté politique suffisante.

## Actions de BPP

Les élus BPP ensemble à gauche sont intervenus pour faire modifier la convention signée entre la CCVL, la Mairie de Brindas et l'EPORA. L'EPORA est un établissement public qui fait du portage foncier : il achète des terrains en lieu et place de la commune pour les revendre ensuite à un aménageur (ou à la commune). Initialement, la convention prévoyait que l'EPORA refacture à la commune les frais financiers liés aux acquisitions de terrains alors que l'EPORA prélève déjà 5,2€/habitant sur les impôts locaux pour financer ses frais !

Notre vigilance a permis de supprimer ce risque de double facturation (la délibération a été retirée in extremis en séance lors du conseil municipal du 13/12/2010 et votée mais corrigée lors du conseil du 31/01/2011) L'enjeu est d'importance puisque deux autres communes de la CCVL vont établir une convention avec l'EPORA, mais désormais sur une base plus favorable.